

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE 22 OCTOBRE 2025

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT J-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy

Absent : MM. LARBAOUI Julien

Excusée : Mme RENAUT Delphine donne pouvoir à Mme PERREY

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Affouages 2025/2026 : Points sur les coupes à exploiter

M. le Maire fait part au conseil municipal des coupes à exploiter par les affouagistes pour la saison 2025/2026 : parcelles 12+13+18+42A. Le prix de 6 €/stère a été fixé par délibération le 5/12/2024. Dans certaines parcelles et particulièrement la 12, des dénivelés et dévers présentent un danger pour les affouagistes peu équipés d'un matériel adéquat à la situation du terrain. C'est pourquoi, le conseil municipal décide que ces endroits seront retirés de la distribution.
Le conseil demande le broyage rapide des accès et entretien des cloisonnements sur ces parcelles.

Travaux route de Liffol : devis pour création écluse

M. le Maire informe le conseil municipal que le devis de l'Ets ADAM DELVIGNE qui réalise actuellement les travaux d'enfouissement des réseaux secs route de Liffol a été fourni. Il lui a été demandé de réaliser une écluse pour créer un cheminement piétonnier, en ligne droite entre la propriété POINSOT et MARTIN. Le devis s'élève à 6.890 € HT pour créer un trottoir d'1,50 m de large, le long du mur de ces propriétaires sur 43 mètres et implanter les panneaux de signalisation.
M. le Maire indique qu'il ne peut pas y avoir d'aide (amende de police) car les crédits ont été consommés pour 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux pour créer un cheminement piétonnier route de Liffol. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.

Echange terrain route de Liffol pour continuité trottoir

Suite à la proposition d'échange de terrain avec M. et Mme MARTIN Michel, ce dernier est venu en mairie matérialiser sur un plan ce qu'il soumettait. M. le Maire l'expose au conseil. Il propose que la commune lui cède la partie du domaine public entre sa limite et une largeur restante d'1,50 m de trottoir, côté maison d'habitation. Côté garage, sur la parcelle en dessous, la commune récupérerait du terrain, sur sa propriété, pour maintenir un trottoir d'1,50 m. Les frais (géomètre et notaire) seraient partagés en 2.

Le conseil avait proposé de lui céder du terrain en parallèle de sa parcelle d'habitation, sur la largeur des poteaux de son entrée ; il souhaite plus ; la proposition n'est donc plus la même.

Sachant que la conduite d'eau passe sur le trottoir et vu les contraintes de pose des réseaux secs entre la limite de propriété et la conduite d'eau, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus faire d'échange.

Les limites de propriété seront inchangées : les poteaux d'entrée de l'habitation pourront rester sur le domaine public mais la haie devra être positionnée à sa limite.

Pour la parcelle E721 en dessous (garage), sachant que le trottoir n'est que de 20 cm de large avant d'être sur la partie privée, M. le Maire propose de remonter l'écluse jusqu'au-dessus de la parcelle E721, ainsi la largeur suffisante du trottoir sera implantée sur la route.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour faire modifier le devis ADAM DELVIGNE et rajouter 14 m de plus à l'écluse.

Divers :

- Ouverture de crédits complémentaires : Le conseil municipal accepte d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp 2183-99 pour 550 €, grâce à la recette d'un même montant au cp 13461, afin de pouvoir mandater l'achat d'un ordinateur portable pour le périscolaire.
- Remboursement frais sortie Paris avec CMJ : M. le Maire indique que les billets de train pour aller à Paris avec le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont été avancés par Mme RENAUT. Après délibération, le conseil municipal à la majorité (11 pour - 2 abstentions) donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser la somme de 439,20 €, représentant les billets de train A/R des 9 enfants du CMJ.
- CLSH Bilan 2025 : M. le Maire fait part au conseil municipal du bilan du CLSH. Il y a eu 9.267,57 € de dépenses. 64 enfants au total ont participé au centre aéré durant les 3 semaines. La CAF finance 60% des sorties et accorde une aide selon le nombre d'enfants. Cette année, la commune financera le reliquat, soit 243,57 €.
- CLSH 2026 : M. le Maire propose au conseil de relancer un appel aux jeunes de plus de 16 ans pour leur proposer la formation BAFA pour le centre aéré de 2026 (si le futur conseil municipal maintient le centre aéré). Le conseil accepte cette proposition. Un mot sera mis dans la prochaine information au village.
- 11 Novembre : La cérémonie au monument aux morts se tiendra à 11h30. Le repas des aînés s'en suivra à la salle polyvalente. Le thème de cette année sera la peinture. A cette occasion et pour les remercier du travail sur les fresques, M. MOUGINOT et M. LOCATELLI accompagnés de leurs compagnes seront invités.
- Salle polyvalente et réfection de l'arrière de la scène : M. le Maire fait part au conseil que pour un meilleur confort, la pièce derrière la scène sera réhaussée d'un plancher au même niveau que celle-ci. Il sera utilisé le bois restant de la construction du périscolaire. Une 2^e porte sera ouverte sur l'arrière.

Séance levée à 21 heures 25.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 27 Octobre 2025.

Le Maire,
Bruno ORY

